



Pension alimentaire versé mais pas la totalité

Par **rita**, le **15/02/2011** à **13:44**

Bonjour, je voudrais savoir suite à un divorce mon ami verse une pension alimentaire à ses 2 enfants si il verse pas la totalité est il en faute? malgré qu'il lui verse tous les mois mais pas complète suite à son salaire qui est en baisse merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **15/02/2011** à **13:52**

Votre ami est dans l'obligation de verser la totalité de la pension alimentaire. Si ses revenus sont en baisse, qu'il fasse en courrier recommandé AR une requête au JAF pour demander la modification du montant de la PA. Un avocat n'est pas obligatoire. À noter, que vous devrez fournir le justificatif de vos revenus qui seront également pris en compte pour le calcul de la pension alimentaire.

Par **mimi493**, le **15/02/2011** à **14:01**

Vous pouvez aussi porter plainte pour abandon de famille

Par **mimi493**, le **15/02/2011** à **17:03**

Quand une pension alimentaire pour un enfant mineur est établie par jugement n'est pas intégralement payée pendant plus de deux mois, il s'agit du délit d'abandon de famille. On peut donc porter plainte et faire condamner le père. Ça a plusieurs avantages¹⁾ c'est assez dissuasif pour qu'il ne continue pas²⁾ ça permet de produire le jugement, un jour, quand ça sera lui qui demandera une pension alimentaire (ou le conseil général pour payer la maison de retraite) à son enfant, afin de tenter de ne pas avoir à payer.

Par **Marion2**, le **23/02/2011 à 18:29**

Il faut faire une requête en courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de l'enfant (donc chez sa mère).
Le JAF statuera donc sur la résidence de l'enfant, le droit de visite et d'hébergement pour la mère, ainsi que sur le montant de la Pension Alimentaire.

Par **rita**, le **23/05/2011 à 10:39**

bonjour, mon ami qui est divorcé depuis 2ans il prend ses enfants tous les 15jours et la moitié des vacances.
c'est lui qui fait les trajets à chaque fois pour les récupérer et les ramener.
ils sont à 1H de route de chez nous.
voilà que son ex femme veut partir à 500km de chez nous avec les enfants.
comment cela se passe-t-il pour mon ami pour pouvoir voir ses enfants? et a-t-elle le droit de partir loin? merci par vos réponses cordialement

Par **rita**, le **21/06/2011 à 13:35**

bonjour l'enfant de mon ami qui a 10ans est parti 1semaine en voyage scolaire classe verte combien coûte un voyage, y'a-t-il une participation de la CAF si la maman travaille à temps partiel? elle nous a dit qu'elle avait payé 250euros merci cordialement